

Surveillance des positions budgétaires ainsi que surveillance et coordination des politiques économiques

1996/0247(SYN) - 24/06/1997 - Proposition législative modifiée

La proposition réexaminée de la Commission européenne inclut certains des amendements proposés par le Parlement européen en seconde lecture. En particulier, la Commission a accepté les amendements impliquant une référence unique à la résolution du Conseil européen du 17/06/1997 dans les considérants et l'inclusion d'une référence spécifique aux dépenses publiques d'investissement dans les articles du règlement.